

**Bruxelles, le 29 juillet 2022
(OR. en)**

**11686/22
ADD 1**

**GAF 14
FIN 861**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	28 juillet 2022
Destinataire:	Secrétariat général du Conseil
N° doc. Cion:	SWD(2022) 208 final
Objet:	Document de travail des services de la Commission - Résumé de l'évaluation - Résumé accompagnant le document Rapport d'évaluation relatif à l'évaluation finale du programme d'action en matière d'échanges, d'assistance et de formation pour la protection de l'euro contre le faux monnayage (programme "Pericles 2020")

Les délégations trouveront ci-joint le document SWD(2022) 208 final.

p.j.: SWD(2022) 208 final

Bruxelles, le 28.7.2022
SWD(2022) 208 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

RÉSUMÉ

accompagnant le document

RAPPORT D'ÉVALUATION

**relatif à l'évaluation finale du programme d'action en matière d'échanges, d'assistance
et de formation pour la protection de l'euro contre le faux monnayage (programme
«Pericles 2020»)**

{SWD(2022) 207 final}

Résumé

Le programme «Pericles 2020» (ci-après «Pericles 2020» ou le «programme») a été mis en place par le règlement (UE) n° 331/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 (ci-après le «règlement») pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020. Il s'agissait d'une initiative de l'Union européenne (UE) destinée à contribuer à la protection de l'euro. Le programme a notamment apporté un soutien financier aux activités visant à renforcer la capacité des autorités compétentes des États membres de l'UE ainsi que des pays tiers à prévenir et combattre la contrefaçon de l'euro et les fraudes connexes.

Le programme a financé les principaux types d'actions suivants: conférences, ateliers, activités de formation, échanges de membres du personnel, études, et fourniture de matériel aux autorités chargées de la lutte contre la contrefaçon dans les pays tiers.

Conformément à l'article 13, paragraphe 6, du règlement, la Commission présente au Parlement européen et au Conseil un rapport d'évaluation finale sur la réalisation des objectifs du programme. À cette fin, un contractant externe a mené, d'avril 2021 à mars 2022, une étude d'évaluation portant sur la mise en œuvre globale du programme au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020. Le présent rapport d'évaluation se fonde sur les résultats de cette étude d'évaluation (ci-après l'«évaluation»).

L'évaluation a porté sur tous les types d'actions organisés dans le cadre de Pericles 2020 (tant dans les États membres de l'UE que dans les pays tiers) et a examiné les progrès accomplis en ce qui concerne les constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation à mi-parcours du programme.

L'évaluation a couvert les cinq critères d'évaluation généralement utilisés pour l'évaluation des programmes de l'UE, à savoir: i) la pertinence; ii) l'efficacité; iii) l'efficience; iv) la valeur ajoutée de l'UE; et v) la cohérence. L'évaluation a également pris en considération un sixième critère: vi) la viabilité, conformément aux exigences en matière d'évaluation prévues par le règlement (UE) n° 331/2014.

Les principales constatations de l'évaluation peuvent se résumer comme suit:

- **Toutes les constatations effectuées aboutissent à une appréciation d'ensemble indéniablement positive.** Il ressort clairement de l'étude d'évaluation que Pericles 2020 a atteint à la fois ses objectifs généraux et ses objectifs spécifiques;
- Il est considéré comme **le seul programme** qui soutienne, au niveau de l'UE et au niveau mondial, le renforcement de la capacité opérationnelle des acteurs concernés par la protection de l'euro, la diffusion des meilleures pratiques en matière de lutte contre la contrefaçon et, de manière essentielle, le renforcement de la confiance entre les institutions dans les pays et les régions. Par conséquent, et en raison de l'évolution

constante des menaces que la contrefaçon fait peser sur l'euro, **les actions Pericles restent nécessaires**;

- **Les parties prenantes interrogées et sondées considèrent que la contrefaçon de l'euro est un problème** qui touche leur pays et dépasse les frontières des États membres et les frontières extérieures de l'UE;
- **Compte tenu de la détection d'une nouvelle menace liée à l'évolution possible de l'euro numérique** et au risque connexe de contrefaçon en ligne, par exemple la reproduction des jetons qui pourraient être utilisés comme monnaie numérique, une coopération et une coordination institutionnelles plus étroites et plus régulières restent nécessaires;
- Le programme a été efficace, puisqu'il a permis de **mener à bien tous les différents types d'activités envisagés** dans le domaine de la protection de l'euro et qu'il a également **tenu compte des aspects pluridisciplinaires de la lutte contre la contrefaçon**. En outre, il est devenu évident que **l'organisation en face-à-face des actions mises en œuvre au titre du programme est un facteur déterminant de l'efficacité du programme et constitue l'un de ses principaux avantages**;
- **Les structures générales de coordination, de gestion et d'administration ont été évaluées positivement** par les parties prenantes;
- L'étude d'évaluation externe met en avant la très grande spécificité du programme, **que celui-ci ne pourra totalement conserver que s'il demeure autonome et peut offrir des actions taillées sur mesure pour des objectifs spécifiques**;
- La **proportion de fonds alloués par rapport aux budgets de référence du programme est très élevée**. Les résultats des actions ont généralement été obtenus à un coût inférieur à celui initialement envisagé, tandis que la **structure de cofinancement actuelle est jugée appropriée**;
- Tant les responsables de la mise en œuvre que les autorités de pays tiers ayant bénéficié d'un soutien, qui ont participé à d'autres initiatives de l'UE ou initiatives internationales dans le domaine de la lutte contre le faux-monnayage, **ont confirmé la complémentarité du programme Pericles 2020**. Le programme a été **loué par les parties prenantes consultées pour sa capacité unique à rassembler un réseau pertinent de parties prenantes**. Ce réseau de connaissances et de contacts mis en place dans le cadre des actions Pericles peut ensuite être mobilisé pour la mise en œuvre d'activités nationales et transfrontières, et dans le cadre des autres enceintes fournies par des agences de l'UE ou des organisations internationales;
- Le programme est considéré comme **le moteur d'activités transnationales génératrices de connaissances, telles que des conférences, qui n'auraient pas lieu sans lui**;
- **Les résultats obtenus grâce aux actions Pericles 2020 et les améliorations des capacités institutionnelles résultant de ces actions devraient se maintenir dans la durée**. Les participants ont adopté des mesures ou des pratiques visant à pérenniser les résultats obtenus et les progrès accomplis en vue de l'obtention de résultats. Dans l'ensemble, la majorité des participants aux actions Pericles 2020 ont vu **une**

évolution positive de leur rôle depuis qu'ils participent au programme, avec une augmentation de leur participation aux activités de protection de l'euro.

Les principaux enseignements tirés des constatations et des conclusions de l'évaluation sont les suivants:

- Face à l'évolution constante des outils et des méthodes de contrefaçon, il importe de procéder à une **évaluation continue des besoins stratégiques et opérationnels** et de veiller à la pertinence du programme;
- Le champ d'action des autorités chargées de la lutte contre la contrefaçon **pourrait être étendu aux monnaies numériques**, dont l'euro numérique, si celui-ci était adopté. Il est donc de plus en plus nécessaire de suivre de près l'évolution du projet d'euro numérique et d'évaluer en permanence le besoin d'élargir potentiellement le champ d'application des futures actions Pericles aux questions liées à l'euro numérique;
- Sur la base des commentaires formulés par les parties prenantes, on peut conclure que **l'organisation en face-à-face** des actions Pericles est un facteur déterminant du succès du programme;
- On observe que **l'approche budgétaire prudente** des candidats Pericles permet un surengagement du budget disponible, d'au moins 15 % par rapport au budget prévu par le programme annuel, et que les coûts des manifestations Pericles organisées en dehors de l'UE varient fortement d'un pays à l'autre;
- L'augmentation du taux de cofinancement a permis **d'étendre le périmètre géographique de participation**;
- Il est important de **maintenir une coordination régulière avec les DG concernées et les autres institutions**, de manière à assurer la complémentarité et d'éviter les chevauchements en ce qui concerne les projets liés à la contrefaçon;
- On peut conclure que continuer de donner la priorité au **renforcement de la coopération avec les pays tiers** reste un objectif valable du programme.